



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260407-2026AVRDEL2-DE

S<sup>2</sup>LOW

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2026  
Séance du Conseil Municipal : 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 11 et 12) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 14) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 11, 12 et 14  
Nombre de conseillers présents : 33  
32 aux délibérations 11, 12 et 14  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 11, 12 et 14

Secrétaire de séance : Hélène CHENAIS

### **2- ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES** – Rapporteur : Christophe HOGARD

Dans le prolongement de la délibération n°1 du 7 avril 2026, créant 3 commissions municipales composées de 12 membres élus en plus du Maire, il convient de procéder à leur élection.

Selon l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La composition doit donc refléter fidèlement la composition de l'assemblée et assurer à chaque liste la possibilité d'avoir au moins un représentant, sans que ces listes ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent (CE, 26 septembre 2012, Commune de Martigues, n°345568).

*Au regard de la composition du Conseil municipal, il est proposé la pondération suivante :*

- 10 membres pour la liste « Les Herbiers, l'esprit d'équipe »
- 2 membres pour la liste « Décidons ensemble ».

Afin d'accélérer le déroulement des opérations de vote, il est proposé de renoncer au scrutin secret conformément à l'article L2121-21. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Recueil des candidatures :

- Pour la liste « *Les Herbiers, l'esprit d'équipe* » :

- o Commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville

Hélène CHENAIS, Estelle SIAUDEAU, Katia ROCARD, Audrey BREMOND, Léo MARCHAIS, Marietta BOONEFAES, Angélique BOISSELEAU, Léa BAUDRY, Philippe LECHAT, Steven BARTHELEMY

- o Commission Aménagement, environnement et grands travaux

Pierrick THOMAS, Luc SOULARD, Patrick JADAUD, Gérard PUAU, Steven BARTHELEMY, Christian RONDEAU, Didier ALLAIS, Benjamin DION, Katia ROCARD, Nathalie HERBRETEAU

- o Commission attractivité et rayonnement

Stéphane RAYNAUD, Fanny GIRARD, Mathilde FRANGEUL, Isabelle CHARRIER-FONTENIT, Emilie GARNIER, Gaétan BRIEAU, Benjamin BRELIVET, Karine LOIZEAU, Nathalie HERBRETEAU, Angélique RAVELEAU

- Pour la liste « *Décidons ensemble* » :

- o Commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville

Cyril TRANCHANT, Raphaël CHAGNOLEAU

- o Commission Aménagement, environnement et grands travaux

Tanguy SACHOT, Raphaël CHAGNOLEAU

- o Commission attractivité et rayonnement

Martine FORGERIT, Guylaine MERLET

Résultats : 12 candidatures s'étant déclarées pour 12 postes à pourvoir au sein des commissions municipales, leurs nominations prennent effet immédiatement sans vote en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et Monsieur le Maire en fait lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2121-22 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'intérêt des conseillers municipaux à réaliser une analyse préparatoire sur les dossiers présentés au conseil municipal,  
Considérant les uniques candidatures pour chaque poste,

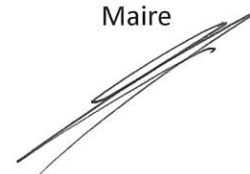
- proclame élus :

Commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville	Commission Aménagement, environnement et grands travaux	Commission attractivité et rayonnement
Hélène CHENAIS	Pierrick THOMAS	Stéphane RAYNAUD
Estelle SIAUDEAU	Luc SOULARD	Fanny GIRARD
Katia ROCARD	Patrick JADAUD	Mathilde FRANGEUL
Audrey BREMOND	Gérard PUAU	Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Léo MARCHAIS	Steven BARTHELEMY	Emilie GARNIER
Marietta BOONEFAES	Christian RONDEAU	Gaétan BRIEAU
Angélique BOISSELEAU	Didier ALLAIS	Benjamin BRELIVET
Léa BAUDRY	Benjamin DION	Karine LOIZEAU
Philippe LECHAT	Katia ROCARD	Nathalie HERBRETEAU
Steven BARTHELEMY	Nathalie HERBRETEAU	Angélique RAVELEAU
Cyril TRANCHANT	Tanguy SACHOT	Martine FORGERIT
Raphaël CHAGNOLEAU	Raphaël CHAGNOLEAU	Guylaine MERLET

Hélène CHENAIS  
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 14 AVR. 2026  
Publié électroniquement le : 14 AVR. 2026